

DEPARTEMENT
des
Bouches-du-Rhône

EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Ayalades

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 15 novembre 2022

L'An deux mille vingt et deux le quinze novembre à quatorze heure trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de

Nombre de Conseillers
en exercice : 22

DELIBERATION N° 4

OBJET : Election des 3 membres du bureau

PRESENTS :

POUVOIRS :

EXCUSES :

Conformément aux articles L 2121-17, L 2122-1, L 2122-4, L 2122-7, L 2122-5, L2122-6, L 2122-13, L 2122-20 et L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

En application de l'article L 5212.12 du Code des Collectivités Territoriales, il convient de désigner les membres du Bureau de l'EPAGE HuCA, conformément aux statuts en vigueur le 15 septembre 2022.

Sous la présidence de xxxxxx, le Conseil Syndical est invité à procéder à l'élection des 3 membres du bureau.

Madame/Monsieur le Président a procédé à l'élection des 3 membres du bureau.

- **Election des 3 membres du bureau :** Madame/Monsieur..., Madame/Monsieur... et Madame/Monsieur... se déclarent candidats.

1^{er} tour : nombre de votants :

Nombre de voix obtenues : Contre : 0 Pour :

Abstention : 0

Madame/Monsieur..., Madame/Monsieur... et Madame/Monsieur..., ayant obtenu l'unanimité des suffrages, sont proclamés membres du bureau de l'EPAGE Huveaune Côtiers Ayalades et ont été immédiatement installés.

Conseil Syndical du 15/11/2022 – Délibération 4

LE COMITE SYNDICAL DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Bureau est ainsi composé de xxxxxx

POUR EXTRAIT CONFORME,

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Madame/ Monsieur
Président de l'EPAGE
Huveaune Côtiers Aygalades**

Certifié exécutoire par la Présidente
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

Conseil Syndical du 15/11/2022 – Délibération 4

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune
932, avenue de la Fleuride, ZI Les Paluds
13400 Aubagne

 **SMBVH**
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune
www.syndicat-huveaune.fr

Le **SMBVH** devient **EPAGE**
HuCA par arrêté interpréfectoral
du 15/09/2022

www.epagehuca.fr


HuCA
Établissement public d'aménagement
et de gestion des eaux
Huveaune Côtiers Aygalades